

Floriane Trientz

De: jf coutant <jf.coutant@yahoo.fr>
Envoyé: mercredi 14 juillet 2021 12:19
À: f.gaillieue@cc-vierzon.fr; declaration.de.projetvierzon@cc-vierzon.fr
Objet: Enquête publique pour la construction d'un bâtiment logistique

Madame, Monsieur

En page 28 vous évoquez la création d'emploi principalement à destination des personnes non diplômées. J'adhère totalement à ce vœu sauf que le problème est résolu à l'envers, c'est en partant des postes de cadres (niveau 1) qu'on déploie des postes de niveau 2 et 3, ce qui en final crée de la richesse locale. En essayant plusieurs entreprises sur la même surface on implante à minima autant de postes de niveau 1 et ceci entraîne, comme le disent certaines personnes au sommet de l'état, par ruissellement des créations de postes en niveau 2 et 3, ce qui offre par la même occasion des débouchés aux élèves de nos lycées. Dans le cas présent vous aurez un poste de niveau 1, 4 ou 5 de niveau 2 quant aux postes de niveau 3 si on peut supposer qu'on peut arriver à 300 dans les premières années, c'est faire travailler son cerveau avec des connaissances des années 80. Nous sommes au XXIe siècle, les sociétés de logistiques qui propèrent sont celles qui robotisent la préparation des chargements, les chariots élévateurs assurant seulement la navette entre la zone de préparation et la remorque. Donc de 300 emplois prévus il ne devrait en rester qu'une soixantaine, ce nombre de postes étant d'ailleurs mis en évidence page 25 où il est noté : "...Conformément à l'article R111-14-3 du code de la construction et de l'habitation, 20 % des places (61 places sur les 304 VL au total) sont conçues de manière à pouvoir accueillir ultérieurement un point de recharge pour véhicule électrique ou hybride rechargeable (parking VL et aire 2 roues)..."

Ce qui amène à se demander : Pourquoi ces 61 places ne sont pas prévues dès la mise en route de l'installation ? Est-ce que vous ne croyez pas à la transition vers les véhicules électriques ou êtes-vous persuadés que les maigres salaires ne permettront pas aux personnels de niveau 3 de s'équiper d'un véhicule électrique ?

Avec la robotisation, vous pourriez espérer que dans les niveaux 2 il y ait des techniciens de maintenance pour dépanner ces robots, malheureusement les délais garantis d'intervention sur panne sont de 1h00 à 1h30 donc les techniciens seront sur Orléans, il y a tellement de centre logistique à proximité que c'est là où ils sont le plus efficaces; quant à la gestion informatique du système et autres services, avec la fibre optique et les QR code elle sera n'importe où dans le monde mais certainement pas à Vierzon

17ha de terrain bradés pour implanter 81000m2 de surface couverte et 60 emplois, les employés d'extrême orient et les retraités américains peuvent apprécier la générosité des citoyens de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry.

Le seul espoir qui nous reste, à nous citoyens, c'est que vos juristes aient l'intelligence de transformer les promesses de cette société en contraintes dans un contrat avec des pénalités dissuasives pour celles qui ne seront pas remplies.

Cordialement
Jean-François Coutant